



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres tenue le vingt et un (21) juin deux mille seize (2016), à 16h30, sans avis de convocation, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Violette Bouchard, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère, est absente de la municipalité et en accord avec cette séance extraordinaire

Il est de plus constaté, par les présentes, que tous les conseillers présents dans la municipalité renoncent à l'avis de convocation.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2016-06-216- Ouverture de la séance

À 16h30, le président constate que les conseillers formant le conseil municipal sont présents à la séance et déclare celle-ci ouverte.

#2016-06-217 – Appel d'offres sur invitations pour travaux de rapiéçage de la chaussée en enrobé bitumineux dans huit (8) chemins municipaux

Considérant que plusieurs sections du chemin de la Bourroche, du chemin du Bout-d'en-Bas, du chemin des Coudriers, du chemin des Crans, du chemin de l'Islet, du chemin du Mouillage et du chemin Tremblay ainsi que de la Côte à Picoté nécessitent des travaux de rapiéçage de la chaussée en enrobé bitumineux, et ce, avant la haute saison touristique;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réalisation de ces travaux, de demander à la directrice générale et secrétaire-trésorière de lancer un appel d'offres sur invitations à trois (3) entrepreneurs et de préparer le document d'appel d'offres en collaboration avec l'ingénieure de la MRC de Charlevoix.

#2016-06-218 – Levée de la séance extraordinaire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire à 16h35.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son

contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 juillet 2016. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*.

Dominic Tremblay, maire